



Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Audit de l'effet chablis sur la filière forêt-bois locale

Recommandations

juin 2001

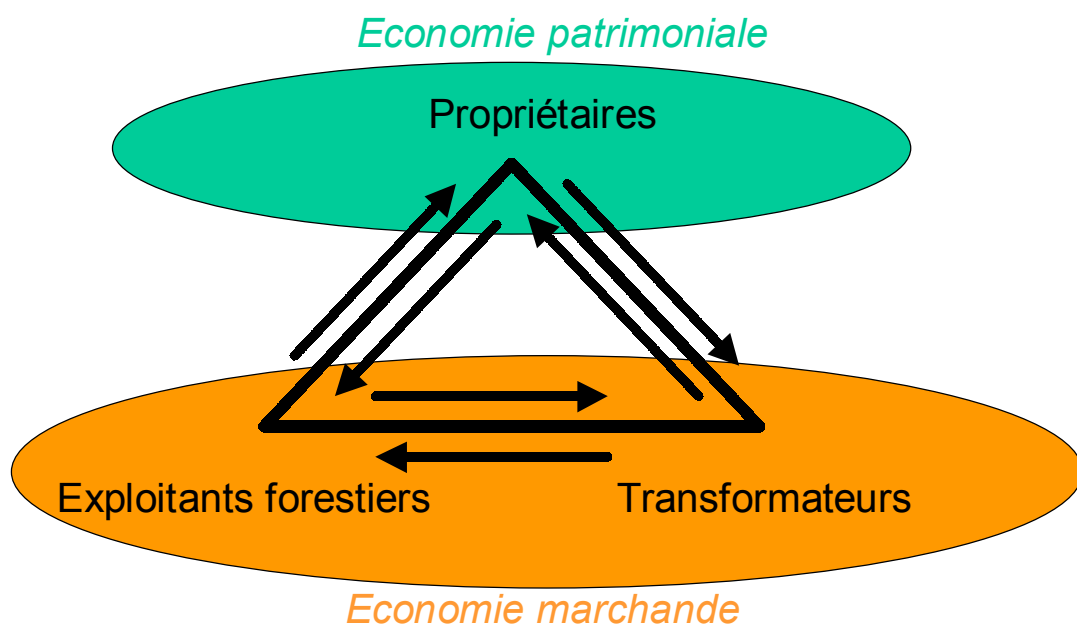
Deux documents ont déjà été transmis dans le cadre de l'audit :

- un cadrage statistique de l'économie forestière en PACA,
- le texte de l'exposé du rapport d'audit du 28 mai 2001.

Le présent document formule les recommandations issues des débats suscités par la présentation du rapport d'audit devant les membres du comité de pilotage le 28 mai 2001.

Ces recommandations sont articulées sur une typologie du jeu des acteurs schématisée comme suit :

Principe de l'organisation du jeu des acteurs



L'enjeu étant, pour les acteurs immergés en économie marchande, d'obtenir la matière première aux meilleures conditions, on peut distinguer 3 types d'organisation du jeu des acteurs par rapport à cet enjeu :

- le type "Tembec" : le leadership est exercé par un transformateur : Tembec,
- le type "06" : le leadership est exercé par quelques transformateurs scieurs,
- le type "04 & 05" : le leadership est exercé par quelques exploitants forestiers.

Même si on peut rattacher ces types d'organisation à des aires géographiques, il ne s'agit en aucun cas d'un zonage au sens d'un découpage territorial qui justifierait une différenciation profonde de la politique "filère bois" locale. En outre, on trouve des acteurs du type "Tembec" dans les départements 04 et 05 et, inversement, des acteurs du type "04 & 05" dans le 84.

Les recommandations proposées ci-après reprennent la classification par types d'organisation.

1. Type "Tembec"

Les recommandations visent principalement les exploitants forestiers.

Dans le type "Tembec", les exploitants forestiers sont des partenaires de Tembec. Ils évoluent à l'abri de la stratégie d'approvisionnement du papetier.

Deux cas doivent être distingués :

- **les exploitants forestiers qui ne sont pas délocalisés en zone chablis.** Ils sont en général orientés "bois de trituration". Tandis qu'ils s'approvisionnaient massivement en forêts publiques, du fait du gel des coupes, ces exploitants ont été dans l'obligation de se tourner vers la forêt privée. Cette expérience est globalement positive dans la mesure où la forêt privée recèle un potentiel biologique important, partiellement sous-exploité.

Il est souhaitable de pérenniser l'expérience par :

- **à court terme, une assistance à la prospection.** La forêt privée est morcelée. Même s'il existe des structures intermédiaires (syndicats de propriétaires, CRPF, coopératives), elles ne suffisent pas à donner aux acheteurs potentiels toute la visibilité commerciale dont ils ont besoin. Ceux-ci doivent par conséquent faire l'apprentissage du métier de la prospection.
- **à plus long terme, une rationalisation des relations avec la propriété privée :** structuration de l'offre, recherche de modalités de partenariat "forêt-industrie" pouvant aller jusqu'à des formes d'intégration financière.
- **les exploitants forestiers qui se sont délocalisés en zone chablis.** La délocalisation les a amenés à confirmer une orientation "bois d'œuvre". Ce cas correspond à un petit nombre d'entreprises mais pour des volumes importants, l'un d'entre eux au moins ayant exploité plus de 50 000 m³ de bois en 2000.

Ces exploitants ont tiré profit de l'expérience chablis sur les plans :

- **technique :** expérimentation de méthodes d'exploitation rationalisées, recours à l'abattage mécanisé,
- **commercial :**
 - à l'amont : apprentissage de la négociation directe avec les propriétaires privés,
 - à l'aval : élargissement de la clientèle hors de la région PACA, en Rhône-Alpes notamment et, à l'export, en Italie.

Concernant cette seconde famille d'exploitants, la recommandation porte sur l'accompagnement du retour en région PACA après l'expérience chablis. Ces exploitants vont revenir avec un potentiel de développement renforcé :

- ils ont, en général, une bonne santé financière,
- ils ont la volonté d'appliquer en région PACA les méthodes rationalisées acquises pendant la période chablis, en exploitation forestière et en matière de commercialisation.

Ce dynamisme est une chance pour l'économie forestière locale s'il entre en synergie avec les autres acteurs, propriétaires et transformateurs. Une telle synergie passe par une mise à plat des modes de transaction des bois. Dans ce contexte, Sofoest pourrait jouer un rôle pilote.

A défaut, un découragement des exploitants forestiers sera à craindre.

2. Le type "06"

Dans le type "06", le leadership est détenu par les scieurs. Ils ont réagi efficacement au gel des coupes en mettant en place, grâce aux aides au transport, des filières d'approvisionnement en provenance des zones "chablis". Dans certains cas, ils ont même constitué des stocks.

Ils ne sortent donc pas affaiblis mais plutôt renforcés de la période. En outre, du fait de leur excentrement, ils devraient rester à l'abri de la concurrence éventuelle des scieurs des régions voisines qui ont bénéficié plus favorablement encore de l'effet chablis.

Aucune mesure particulière nouvelle, en liaison avec les chablis, ne s'impose donc vis à vis de ces scieurs.

Les travailleurs en forêt de la zone concernée par le type "06", qu'ils soient salariés saisonniers ou entrepreneurs indépendants, ont fait le "gros dos" pendant la période. Ils ont été aidés en cela par leur pratique de la pluri-activité. Ils devraient retrouver un rythme normal d'activité avec la pleine reprise des coupes.

3. Le type "04 & 05"

Le type "04 & 05" se caractérise par le leadership des exploitants forestiers. Contrairement à ceux du type "Tembec" qui sont dans l'orbite du papetier, les exploitants forestiers du type "04 & 05" sont indépendants des transformateurs. Contrairement encore aux entrepreneurs de travaux forestiers du type "06" qui se limitent à la prestations de services, ils sont dans un rapport de force commercial favorable vis à vis des scieurs. En effet, ils constituent de plus en plus un "point de passage obligé" pour accéder à la matière première.

Le gel des coupes a constitué une réelle difficulté pour les exploitants forestiers du type "04 & 05". Certains ont pu se délocaliser mais d'autres ont

dû se résoudre à une baisse d'activité, compensée dans certains cas par des prestations de service, notamment dans les forêts italiennes voisines.

La reprise des coupes intervient donc à un moment où certains exploitants, principalement ceux qui n'ont pu se délocaliser, ont été fragilisés. La recommandation serait, pour ceux qui se trouvent dans ce cas, de prévenir des situations qui pourraient venir aggraver des difficultés de trésorerie.

La situation des scieurs pourraient devenir plus préoccupante. Certes, la majeure partie d'entre eux a pu acheter des bois en provenance des zones chablis. Mais leurs conditions d'approvisionnement ont été moins favorables que celles des scieurs des régions voisines, en raison d'une aide au transport qui ne prenait pas en compte la totalité du surcoût lié au caractère montagneux du parcours routier.

Les stocks constitués par les entreprises Rhône-alpines pourraient leur permettre, à la faveur d'une conjoncture moins porteuse dans les mois qui viennent, de devenir agressives commercialement dans la zone 04 – 05, soit en baissant les prix des sciages standards, soit en se donnant les moyens de pratiquer à distance le débit sur liste.

Si cette éventualité se confirmait, les scieurs des départements 04 et 05 pourraient être mis en difficulté.

En effet, ces scieurs étaient parvenus à compenser les conditions économiques défavorables d'accès à la ressource ("écran" des exploitants forestiers) par des stratégies de niches fondées essentiellement sur le débit sur liste et une certaine exclusivité sur le mélèze. Certains sont même allés jusqu'à se diversifier dans les activités aval de charpente et de construction à ossature bois. Or la pérennité de telles stratégies suppose que les écarts de prix des sciages se maintiennent dans une certaine marge.

La recommandation serait de prévenir une telle évolution en mettant en place un système de veille le plus réactif possible. En particulier, une enquête confidentielle pourrait être menée en région Rhône-Alpes pour évaluer l'état des stocks des scieurs et leurs intentions vis à vis des marchés des départements sud-alpins. Si les signes d'une menace commerciale se confirmaient, des mesures de solidarité pourraient être proposées pour endiguer la concurrence et consolider les stratégies de niches élaborées avec la clientèle locale de charpentiers.

En résumé, 4 recommandations principales nous paraissent devoir être formulées :

- **Recommandation n°1 à l'intention des exploitants forestiers du type "Tembec" qui ne se sont pas délocalisés en zone chablis : pérenniser l'expérience d'approvisionnement en forêt privée :**
 - *à court terme, par une assistance à la prospection et, le cas échéant, une aide à la trésorerie,*
 - *à plus long terme, par une rationalisation des relations avec les propriétaires privés.*
- **Recommandation n°2 à l'intention des exploitants forestiers du type "Tembec" qui se sont délocalisés en zone chablis : "transformer l'essai" en faisant entrer en synergie le dynamisme acquis par ces exploitants en zone chablis avec le dynamisme de leurs partenaires naturels en PACA : Tembec, scieurs, propriétaires forestiers publics et privés.**
- **Recommandation n°3 à l'intention de certains exploitants forestiers du type "04 & 05" qui ne sont pas délocalisés : prévenir des situations qui pourraient aggraver des difficultés de trésorerie générées par la baisse d'activité de la période chablis.**
- **Recommandation n°4 à l'intention des scieurs du type "04 & 05" : prévenir la menace d'une concurrence des scieurs Rhône-alpins "dopés" par la période chablis :**
 - *par une veille commerciale discrète*
 - *par l'affinement des stratégies de niches déjà élaborées.*